## MAIRIE DE GER

### **SEANCE DU 17 MARS 2023**

**DATE DE CONVOCATION :** 13 mars 2023 **DATE D'AFFICHAGE :** 13 mars 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS:** 

**EN EXERCICE:** 14

QUORUM: 8 PRESENTS: 11 VOTANTS: 11

L'An deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

**PRESENTS :** PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, Adjoint, AMAND Marjorie, BONHOURE Joëlle, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert, L'HUISSIER Jean-Louis, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien

ABSENTS EXCUSÉS: M. GOGUET Johnny, M. HEDOU Gaëtan, Mme LHOMER Nadège

**ABSENT**: Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme AMAND Marjorie

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **SUBVENTIONS 2023**(*délibération n°08/2023*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Vote les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Amicale des Sapeurs-pompiers de GER		500 €
Club de l'âge d'Or de GER		600 €
Amicale des Chasseurs Gérois		400 €
Association Familles Rurales – Vivre mieux		100 €
Le Réveil du Canton		400 €
Comité de jumelage Barenton, Le Teilleul, Puderbach		200 €
A.P.E Ger/Le Fresne-Porët		2 000 €
Anciens combattants de GER		500 €
Secours Catholique		50 €
Ligue contre le Cancer		150 €
Comité des fêtes de GER		2 000 €
Concours des Maisons Fleuries		900 €
La grimpe Mortainaise		50 €
MFR Mortain		150 €
Union de défense contre Animaux Nuisibles		250 €
Union commerciale		2 000 €
La Gaule mortainaise		50 €
Les clowns – Association Hop Hop Hop		150 €
Terre d'échanges - Ger		100 €
Donneurs de sang		100 €
La Croix Rouge		100 €
	TOTAL	10 750 €

Un crédit suffisant pour faire face à la dépense a été prévue à l'article 6574 et 657362 du budget primitif.

#### N'ont pas pris part à la décision :

Monsieur Gilbert FOUILLEUL pour le Comité des Fêtes Monsieur Sébastien LEROY pour l'Union commerciale

# ETUDE DE PROPOSITION DE TRAVAUX VOIRIE EN COMMUN AVEC LE FRESNE-PORET

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur les propositions de travaux de voirie en commun avec le Fresne-Poret s'agissant d'une route appartenant pour moitié aux deux communes.

A la majorité (6 pour et 5 contre) le conseil municipal donne un accord de principe pour la solution n° 1 de renforcement et reprofilage enrobé (la plus durable) dont le reste à charge est estimé à 25 433,28€.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Information transmise quant à l'acceptation d'un autre devis pour le cabinet médical, celui du remplacement de la fenêtre donnant sur la rue de la Poterie, étant donné que le devis initialement accepté concernait la fenêtre située du côté de la route de Le Fresne-Poret.
- Le remplacement du four de la cantine est à envisager.
- Achat de trois tables de pique-nique et de deux poubelles à prévoir pour être mis en place sur l'aire de jeux et dans le chemin situé dans le prolongement la rue des écoles.
- Les clés de l'ancienne pharmacie ont été restituées le mois dernier par Mme Binet (ex-locataire des locaux).
- Le sujet est abordé quant au devenir de l'ancien tracteur-tondeuse dont la vente pourrait être envisagée après estimation.
- Informations diverses liées à la voirie :
- Avis travaux de voirie effectués au niveau du chemin des Basses Loges, du village « le Pied Fût » et du Chemin le Tremblay.
- Un busage a été demandé devant la maison situé rue du Mont Saint Michel en raison de la dangerosité que le fossé représente lors de la tonte de la pelouse.
  - Avis dégradation au niveau du chemin de « Les Brulins »
- Avis départ prochain de la locataire de l'ancien presbytère
- Un impact a été constaté sur le carreau de la salle des Associations (côté atelier de la commune)
- Les modalités d'inscriptions à l'école sont à voir auprès de la directrice pour une éventuelle diffusion sur le site de la commune
- Les conseillers municipaux se disent favorables pour reconduire les emplois jeunes été cette année
- La question est soulevée quant à la mise en place ou non de fleurs au printemps, cela reste à déterminer

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 22h10mn.

Compte-rendu affiché le 6 avril 2023